

Conditions particulières circuit BUGATTI – Extraits applicables aux participants

1.1 Conditions d'accès à la Piste

Les horaires de Piste sont les suivants :

9h-11h55 et 14h-17h55

1.1.1. Pilotes

Avant de prendre la Piste, **tout pilote (et passager le cas échéant)** doit signer la décharge de responsabilité fournie.

Un maximum de deux (2) personnes, conducteur compris, est autorisé à bord de chaque voiture.

Tout pilote doit être âgé de 18 ans révolus à la date du roulage et titulaire d'un permis de conduire français ou reconnu en France en cours de validité.

Le passager devra être âgé de 16 ans minimum.

1.1.2. Equipement des conducteurs et passagers

Tous les participants (conducteurs et passagers) doivent porter les équipements et vêtements de protection définis par les Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), applicables à la date de la mise à disposition de la Piste. Un contrôle systématique sur place sera effectué.

Pour une voiture de série (voir 1.2.1 page suivante):

- Casque CE, et integral avec visière en l'absence de pare-brise totalement fermé.

Pour une voiture de compétition (voir 1.2.1 page suivante):

- Casque homologué*, et integral avec visière en l'absence de pare-brise totalement fermé.
- Système RFT type 'Hans' ou autre homologué* si votre voiture a été construite ou homologuée après le 1/1/1977.
- Combinaison ignifugée homologuée*.
- Gants ininflammables.

*Homologation expirée ou en cours de validité.

1.1.3. Voie des stands et voies de sécurité

L'accès à la voie des stands est interdit aux mineurs de moins de 16 ans et l'accès aux voies de sécurité est réglementé et interdit à toute personne non habilitée (accès sur accord de la direction de Piste).

1.2 Conditions d'utilisation de la Piste

1.2.1. Catégories de véhicules

Sont considérés comme :

- **Voiture de Tourisme** : véhicule produit en série par un constructeur, et ayant fait l'objet d'une homologation routière.
- **Voiture Grand Tourisme (GT) de série** : véhicule comprenant au moins 2 places, produit en série par un constructeur, dont des côtes d'habitabilités sont inférieures à celles des véhicules de Tourisme, et ayant fait l'objet d'une homologation routière.
- **Voiture Grand Tourisme (GT)** : véhicule modifié pour la compétition, issu d'une GT de série.
- **Sport proto** : Véhicule prototype conçu pour la compétition, de type (CN, CM, LMP..) conforme aux règlements techniques de la FIA et / ou d'une Fédération Nationale.

Par souci de clarté, il est précisé que :

- Les véhicules régulièrement immatriculés disposant d'un contrôle technique en cours de validité entrent dans le régime des véhicules de série ;
- Les véhicules de série équipés d'une armature de sécurité boulonnée possédant un maximum de 6 points d'ancrage entrent dans le régime des véhicules de série ;
- Les véhicules disposant d'un passeport technique ou ayant eu un passeport technique délivré par une ASN entrent dans le régime des véhicules de compétition ;
- Les véhicules équipés d'une armature de sécurité à 6 points d'ancrage (ou plus) soudée à la caisse, ou possédant des points d'ancrage supérieurs sur les suspensions avant (dessin 253- 5 annexe J de la FIA) entrent dans le régime des véhicules de compétition.

1.2.2. Véhicules

Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de Piste se réserve le droit de refuser l'accès de la Piste à un véhicule ne présentant pas ces garanties.

Les cabriolets sans arceau de sécurité ne sont pas admis.

1.2.3. Comportement en piste – Sécurité

Un briefing de sécurité et d'explication des règles d'utilisation de la Piste sera obligatoirement assuré par un chef de Piste ACO auprès de chaque utilisateur de la Piste qui devra se conformer aux règles de sécurité énoncées lors de ce briefing.

Un tour minimum de découverte de Piste avant le roulage sera mis en place à la première session du matin, afin que les participants de chaque roulage puissent repérer notamment le tracé du circuit, les conditions météo du jour, les feux de Piste et les emplacements commissaires. Ce tour de découverte de Piste s'effectuera derrière une voiture ACO à allure modérée.

La Piste et toute personne de l'organisation du Preneur sont placées sous l'autorité du chef de Piste ACO qui a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'intervention.

La mise à disposition de la Piste pourra être annulée ou interrompue à tout moment si les conditions de sécurité ne sont plus réunies, et ce pour quelque cause que ce soit.

Si l'un des participants ne respecte pas les dispositions du Règlement Intérieur des Circuits du Mans, des RTS des Fédérations de Tutelle applicables au jour du roulage, des présentes conditions générales ou compromet la sécurité sur la Piste pour quelque raison que ce soit, il pourra être exclu du Circuit par la direction du Circuit.

Une journée club est une journée de roulage, pas un meeting de course. Chaque pilote doit garder une distance de sécurité avec les autres véhicules : poursuites, dépassements agressifs ou regroupements de véhicules en Piste pour conduite en peloton seront sanctionnés par une neutralisation de la Piste et l'exclusion pour la journée des personnes concernées.

Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.

Si un utilisateur sort de la Piste sur une zone de dégagement, il ne peut se repositionner en Piste qu'après avoir pris la précaution de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'arrive. Dans tous les cas, les véhicules en Piste sont prioritaires.

Il est strictement interdit de s'arrêter sur la Piste sauf pour raison de sécurité évidente ou problème mécanique.

La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60 km/h et dans l'enceinte du Circuit de 30 km/h.

Il est strictement interdit de stocker ou de manipuler du carburant à l'intérieur des box.

1.2.4. Feux et Signalisation

Respecter les feux d'accès Piste depuis la voie des stands :

→ Feu rouge = accès interdit à la Piste

→ Feu vert = Piste ouverte

→ Feu bleu = cédez le passage à une voiture en cours de dépassement

Respecter les feux de Piste en vigueur sur le Circuit :

→ Feu rouge = Arrêt immédiat de la séance (retour au ralenti à la voie des stands) ;

→ Feu Jaune clignotant = Attention danger immédiat sur la Piste, ralentir, ne pas doubler, se préparer à changer de trajectoire.

1.2.5. Emissions sonores des véhicules en Piste

Afin de répondre à la réglementation sonore, les sessions seront interrompues cinq (5) minutes avant l'horaire de fin de séance afin d'inclure le tour de décélération dans la plage horaire d'utilisation.

L'ensemble des véhicules participants devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la Piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de Piste. Dans tous les cas, tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par le Concédant dépasse le volume fixé par les RTS de la FFSA (mesures réalisées selon la réglementation technique FIA soit 100db nous concernant) se verra refuser l'accès à la Piste.

Toute exclusion est définitive, aucun véhicule, même modifié ensuite afin de se conformer au niveau sonore maximum autorisé, ne pourra accéder à la Piste.

Afin de respecter au mieux ces contraintes sonores, les systèmes électroniques de sonorité sportive existant sur les modèles récents ne doivent pas être activés.

1.2.6. Interdiction de chronométrage

L'évènement organisé ne pourra être chronométré. La présence de transpondeur dans les véhicules est totalement interdite .

1.2.7. Caméras

Les caméras (type 'GoPro' ou autres) seront tolérées **uniquement si dans** la voiture elles sont solidement fixées à l'arrière de l'habitacle. (fixation sur ventouse, sur casque, interdite)

1.2.8. Voie des stands et voies de sécurité

Interdiction de fumer et d'utiliser la cigarette électronique dans les stands de ravitaillement, la Piste, la voie de décélération et la banquette de panneautage. Des préposés seront affectés à cette tâche tout au long de l'évènement. Ils veilleront également à ce qu'aucun feu, barbecue, feu d'artifice etc....ne soit allumé dans l'enceinte du Circuit.

Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits et devront rester enfermés dans un espace clos (véhicule, camion, etc)

Je soussigné Inscrit pour le roulage déclare avoir pris connaissance des présentes conditions particulières et m'engage à les respecter et à les faire respecter à mes accompagnants.

Signature :